



RCS : TARBES

Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00286

Numéro SIREN : 402 915 821

Nom ou dénomination : PROSEB

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2017 sous le numéro de dépôt 2416

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH  
65013 TARBES CEDEX  
Tél05.62.51.77-77-Fax05.62.51.77.87  
www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

SELARL ARTLEX  
2 place de la Bourse  
44000 Nantes

V/REF :  
N/REF : 95 B 286 / 2017-A-2416

Le greffier du tribunal de commerce de Tarbes certifie qu'il a reçu le 04/10/2017, les actes suivants :

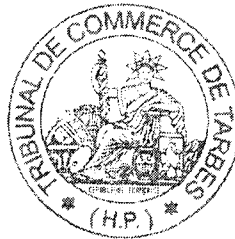
Rapport du commissaire à la transformation en date du 30/09/2017  
- Changement de forme juridique - transformation de SARL en SAS

Concernant la société

PROSEB  
Société à responsabilité limitée à associé unique  
1 rue du Viscos  
Parc d'Activité des Pyrénées  
65420 Ibos

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2416 le 04/10/2017  
R.C.S. TARBES 402 915 821 (95 B 286)

Fait à TARBES le 04/10/2017,  
LE GREFFIER



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**PROSEB**

SARL au Capital de 490 885,84 Euros

1 Rue du Viscos  
Parc d'Activités des Pyrénées  
65 420 IBOS

**Rapport du commissaire à la transformation  
Et du commissaire aux comptes sur  
La transformation de la société**



Françoise RIEUTORT

Commissaire aux Comptes

**Adresse de correspondance :**

TGS France AUDIT – Rue Jean PERRIN – 65000 TARBES

Tél. 05 62 93 23 80 - Fax 05 62 93 29 62 - E-mail : tarbes-audit@tgs-france.fr

## **Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société PROSEB, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 septembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017 font apparaître un chiffre d'affaires de 2.432.183 €, en croissance de 5.28% par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 536.013 €, en progression de 19.17 % au regard de celui de l'exercice N - 1, des capitaux propres de 3.375.092 € et un endettement de 383.448 €, inférieur aux capitaux propres ;
- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 mars 2017, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 31 aout 2017 se situent à des niveaux comparables à ceux des premiers mois de l'exercice précédent et il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis le 1er avril 2017.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes:

- en date du 6 juillet 2017, la société PROSEB a acquis 213 actions de la société BUREAU MODERNE au prix de 189.570€,
- en date du 31 aout 2017, les parts de la société SEB PAPETERIE apparaissant à l'actif de la société PROSEB pour 258.387€ ont été cédées.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Tarbes, le 30/09/2017

Pour **TGS France AUDIT**,



**Françoise RIEUTORT**

*Commissaire aux Comptes et à la transformation*